



## Communiqué de presse :

### Réaction des organisations syndicales FO et CGT CAMIF à l'interview donnée par Jean GASOL à la presse locale le 13 avril 2007.

Jean Gasol déclare que son plan de saccage des emplois et des activités de la coopérative doit s'appliquer.

Il justifie ainsi sa politique de la terre brûlée au nom des exigences du marché et des investisseurs comme s'il n'y avait pas de solution au sein de la Mutualité.

Il déclare que la forme coopérative est dépassée : « *...faut pas rêver ! la CAMIF a été créée à une époque où ce type d'entreprise était possible. Ce n'est plus le cas aujourd'hui. S'imaginer qu'on peut fabriquer une coopérative de consommateurs est pure illusion.* »

Alors, pourquoi la CAMIF et le CCOMCEN (CAMIF, MAIF, MGEN, CASDEN ...) dont J. Gasol est aussi le Président ... sont-ils adhérents du Groupement National de la Coopération qui définit les coopératives comme : « *Véritable réalité économique, la coopération répond aux préoccupations de la société d'aujourd'hui et de demain, comme elle l'a fait dans le passé. Les entreprises coopératives sont au cœur du développement économique et évoluent dans l'ensemble des secteurs d'activités.* » (voir site du GNC) ???

Jean GASOL a choisi son camp : l'avenir est avec les 3Suisses et autres investisseurs capitalistes avec toutes leurs exigences de licenciements et destructions des acquis des sociétaires et des salariés. Son adhésion au Syndicat patronal de la Vente à Distance et sa rupture avec la Fédération Nationale des Coopératives de Consommateurs (FNCC) préparaient le terrain.

Il ajoute sans scrupule concernant sa rémunération annuelle de 230 892 € qu'elle « équivaut donc à celle de mes fonctions antérieures. Il s'agit d'une indemnité qui n'ouvre pas droit au chômage ». Quel cynisme alors qu'il reçoit chaque mois son salaire CAMIF de plus de 19 000 € (il était préalablement Inspecteur Général de l'Education Nationale dont le salaire est de - de 5 000 €/mois), sa pension de retraite et autres avantages en nature conséquents, et qu'il s'apprête à supprimer encore 450 emplois pour atteindre plus de 1000 emplois supprimés depuis son arrivée en 1998 !

Il est à la retraite et n'est donc pas exposé au chômage contrairement aux centaines de salariés de la CAMIF qu'il désigne cyniquement !

Quant au chantage au redressement judiciaire, cette décision n'appartient pas à M. Gasol pourtant responsable de cette situation !

Alors, plus que jamais, l'exigence reste :

- retrait du plan, pas un seul licenciement !
- non au démantèlement de la coopérative et de ses activités !
- La MAIF et les mutuelles associées ont la responsabilité de faire revenir la CAMIF au sein de la Mutualité !
- Les dirigeants du Conseil d'Administration et de la Direction Générale doivent être désavoués par un vote massif contre leurs résolutions pour l'Assemblée Générale 2007 et démis de leur fonction.

Pour la CGT-Force Ouvrière	Pour la CGT
Jocelyne Baussant	Geneviève Paillaud

Vendredi 13 avril 2007.